

L'hydroénergie en Wallonie: panorama et potentiel

Résumé de l'intervention du Facilitateur Hydronergie

Matinée hydroélectricité CRDG du 26 novembre 2013 à Incourt

L'APERe assure la mission de Facilitateur Hydronergie avec le soutien de la Wallonie depuis 2002. Le Facilitateur informe les porteurs de projets pour la réhabilitation d'anciennes installations hydroénergétiques. Il est l'expert de terrain en matière d'hydronergie pour l'Administration de l'Energie (SPW DGO4) et le Cabinet ministériel de l'Energie. La communication positive fait également partie des missions du Facilitateur.

Près de 110 MW de puissance sont installés actuellement en Wallonie, essentiellement sur les voies hydrauliques. La production hydroénergétique (379 GWh en 2012) a toute sa place dans le cadre d'un mix énergétique équilibré. Elle présente l'avantage d'une production régulière et prévisible, injectée de façon assez homogène et décentralisée sur le réseau électrique.

A l'horizon 2020, la production annuelle attendue en Wallonie s'élève à 460 GWh (ce qui correspond environ à 30 MW encore à installer). Le patrimoine fluvial de la Région peut être utilisé au mieux : les ouvrages d'art présents sur nos cours d'eau ainsi que les chutes existantes peuvent être valorisées sur le plan énergétique. Des projets sont en cours de réalisation sur les voies hydrauliques, pour exploiter l'énergie au droit des barrages pour la navigation. Des gains de productivité sont possibles sur les centrales historiques. Des réhabilitations d'anciennes installations (moulins) peuvent également envisagées sur les cours d'eau non navigables.

A une certaine époque plus de 200 usines hydrauliques existaient sur le bassin hydrographique Dyle-Gette. Alors que certaines d'entre elles sont aujourd'hui à l'état de ruine, d'autres pourraient être réhabilitées par leurs propriétaires. En plus de l'intérêt énergétique, ces installations peuvent présenter un intérêt sur le plan patrimonial, touristique, didactique ou encore du développement local (de tels projets peuvent susciter la création de coopératives citoyennes de production).

Le Facilitateur a mis à jour le « Vade-mecum non-technologique du candidat à la réhabilitation d'un site hydroénergétique ». Le document a pour but d'informer des aspects réglementaires liés à la remise en état d'une installation de production d'énergie d'un ancien site hydroénergétique. Il doit encore faire l'objet d'une validation par les acteurs (SPW: DGO4, DGO3, CWaPE,...) avant d'être officiellement publié.

La cartographie des anciens sites hydroénergétiques potentiellement réhabilitables est en cours de mise à jour dans le cadre du projet européen RESTOR Hydro. Les données couvrant les 27 états membres permettront de mesurer l'état actuel des installations hydroélectriques et d'évaluer le réel potentiel de restauration de sites historiques. Des recommandations financières et techniques, les démarches administratives pour la réhabilitation seront détaillées dans un guide. La Belgique a été sélectionnée, aux côtés de sept autres pays, pour mettre en œuvre des programmes de restauration en utilisant des fonds structurels, des investissements locaux et des financements conventionnels. Un modèle économique reposant sur la mise en place de coopératives régionales sera développé au cours du projet.

En ce qui concerne les impacts environnementaux de l'activité, il convient de se rappeler que l'hydronergie répond aux besoins en énergie sans importer ni brûler de combustibles fossiles émettant des gaz à effet de serre ou d'autres polluants. L'activité n'induit ni de pollution chimique, ni thermique de l'eau. A la lueur des changements climatiques en cours ou à venir, il est important de comparer les coûts environnementaux de l'activité à ceux de la poursuite ou du renforcement d'un service énergétique conventionnel.



L'activité hydroénergétique en Wallonie est essentiellement installée au fil de l'eau (soit au fil de l'eau avec dérivation, soit au droit d'un barrage pour la navigation). Comparées aux centrales hydroélectriques implantées sur des barrages à retenue, ces installations ont un impact limité sur l'environnement dans lequel elles s'inscrivent.

Les écosystèmes aquatiques et piscicoles sont néanmoins fragiles et soumis à beaucoup de pressions anthropiques en général. Il s'agit dans ce cadre d'objectiver scientifiquement les réels impacts environnementaux de l'activité hydroénergétique : sur les poissons migrateurs (en ce compris les grands migrateurs comme l'anguille ou le saumon) et sur le milieu. De nombreuses techniques existent aujourd'hui pour réduire ou éviter ces impacts.

Quand des aménagements spécifiques et règles d'exploitation sont imposés aux exploitants (passes à poissons, augmentation du débit réservé, turbines « fish friendly »), cela entraîne des investissements supplémentaires et réduit quelquefois l'intérêt financier et énergétique (par perte de production) des projets. Une clarification des procédures et règles en matière environnementale est souhaitée par les porteurs de projets.

Un partenariat avec le gestionnaire du cours d'eau à qui incombe l'amélioration de la qualité écologique et la continuité du cours d'eau porte sens, la réhabilitation d'anciennes installations hydroénergétiques peut en effet s'envisager dans un contexte de restauration voire d'amélioration de la qualité de nos cours d'eau.

Dans un contexte de changement climatique, de déclin de la biodiversité et de nécessité de production électrique durable, il s'agira pour le secteur de l'hydroénergie et les Autorités de trouver un compromis entre les préoccupations environnementales globales et locales, énergétiques et économiques.

Contact : APERE, Facilitateur Hydroénergie : Johanna D'Hernoncourt 02/209 04 05, hydro@apere.org
www.apere.org www.restor-hydro.eu

